Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le 02/09/2026
ID : 081-218100428-20260826-AVENANTTAXI_L17-AR

**MAIRIE DE BURLATS**
**(Tarn)**

**Avenant à l'arrêté du 20 août 2025**

- - - - - - - - -

Le Maire de la Commune de BURLATS (Tarn),

- Vu l'arrêté en date du 28 septembre 2006 autorisant Monsieur CARCELLES Christophe à exploiter une licence de taxi sur la Commune,
- Vu la déclaration de changement de véhicule faite par Monsieur CARCELLES,

Arrête :

Article 1er :

L'article 1er de l'arrêté susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Monsieur Christophe CARCELLES, né le 11 juillet 1970, domicilié à BURLATS (Tarn), 54 Village de Lafontasse », est autorisé à exploiter la licence de taxi n° 1 avec le véhicule DS7, immatriculé HD-996-XD et assuré à la compagnie MAAF sous le numéro de police 81048636 C 005, le conducteur du véhicule étant Monsieur Christophe CARCELLES, conducteur principal, ou son employé(e) sur les emplacements situés sur la Commune de Burlats à Lafontasse et aux Salvages.

Le reste sans changement.

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de CASTRES, à Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de ROQUECOURBE, affiché au lieu habituel et notifié à l'intéressé.

Fait à BURLATS, le 26 août 2026

Le Maire,

MAIRIE DE BURLATS 81 (Tarn)

Serge SERIEYS.

Arrêté certifié conforme au registre